

Distr.
LIMITEE

TD/B/CN.1/L.4
2 février 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente des produits de base
Deuxième session
Genève, 31 janvier 1994
Point 12 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES PRODUITS DE BASE SUR SA DEUXIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 31 janvier au 4 février 1994

Rapporteur : M. V. Skliarov (Fédération de Russie)

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 11 février 1994 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8108
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654 ou 5655

INTRODUCTION

1. La Commission permanente des produits de base a tenu sa deuxième session au Palais des Nations, à Genève, du 31 janvier au 4 février 1994. Au cours de cette session, elle a tenu ... séances plénières */.

Déclarations liminaires

2. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que la Commission permanente tenait sa deuxième session à un moment où les difficultés rencontrées par les exportateurs de produits de base en général, et par les pays en développement fortement tributaires de leurs recettes d'exportation de produits de base en particulier, restaient entières. Dans les années 90, faute d'une expansion notable des volumes exportés, les recettes d'exportation de produits de base des pays en développement continuaient d'être fortement déficitaires, alors même que les efforts de diversification économique n'avaient donné que des résultats extrêmement limités. Le marasme des prix de nombreux produits de base s'expliquait notamment par l'existence d'un excédent structurel de l'offre, ayant pour corollaire une forte accumulation de stocks. Pour un large éventail de produits de base exportés par les pays en développement, l'expansion de l'offre s'expliquait également par le besoin d'accroître les exportations du fait de l'adoption de programmes d'ajustement structurel et par la nécessité d'assurer le service d'une lourde dette extérieure. De plus, pour plusieurs produits agricoles, le niveau élevé du soutien accordé aux producteurs dans les pays développés avait été un facteur déterminant de l'excédent de l'offre. L'aboutissement des Négociations d'Uruguay représentait certes un important progrès dans la voie du règlement de certains de ces problèmes, mais ceux-ci étaient loin d'avoir été entièrement résolus. En outre, la récession que connaissaient les principaux pays consommateurs continuait d'entretenir le marasme des marchés de produits de base.

3. Cette situation faisait particulièrement ressortir le rôle qui avait été imparti à la Commission permanente des produits de base de promouvoir des politiques équilibrées, compatibles et cohérentes, qui tiennent notamment compte des tendances du marché aux niveaux national et international dans le secteur des produits de base. Le mandat de la Commission permanente devait être apprécié à la lumière de la décision prise par la Conférence à Carthagène

*/ Pour le mandat de la Commission permanente des produits de base, voir la section B de l'annexe à la décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement.

de prier, par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement, la Commission permanente des produits de base, d'entreprendre une analyse globale des politiques relatives aux produits de base et d'étudier de nouvelles façons, dans une optique de marché, de concevoir ces politiques. Le Secrétaire général a également souligné que la Conférence avait demandé à la Commission d'aider le Conseil à prendre une décision sur la question délicate de la convocation, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une conférence mondiale sur les produits de base sous les auspices de la CNUCED. C'était dans l'optique de la contribution ainsi demandée à la Commission qu'il avait l'intention d'engager les consultations envisagées par la Conférence sur cette question.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé que les gouvernements, à Carthagène, avaient accordé une importance particulière à deux groupes de questions nouvelles concernant les problèmes et les politiques dans le domaine des produits de base. Le premier concernait l'utilisation d'instruments financiers pour la gestion des prix et de divers risques relatifs aux produits de base. Conformément à l'Engagement de Carthagène, il avait convoqué un groupe d'experts dont le rapport intégral avait été distribué aux membres de la Commission permanente. Ce groupe avait souligné avec force la nécessité d'encourager les gouvernements et le secteur privé dans les pays en développement et dans d'autres pays à utiliser les marchés à terme et les instruments financiers pour la gestion des risques relatifs aux produits de base, et avait également identifié quelques problèmes potentiels. Le second groupe de questions avait trait au développement durable et aux aspects environnementaux de la production et du commerce des produits de base. Les travaux réalisés par le secrétariat montraient qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre un souci de protection de l'environnement au niveau de la production de produits de base et un souci d'efficacité, d'abaissement des coûts et de développement durable en général. Toutefois, cela exigeait l'application de politiques visant à encourager les marchés à tenir compte des externalités, ainsi qu'un appui international aux efforts nationaux dans ce sens. La Commission aurait à fournir des orientations précieuses quant aux travaux futurs concernant les deux groupes de questions.

5. Le Secrétaire général a toutefois souligné que ces nouvelles préoccupations ne devaient pas détourner l'attention des problèmes traditionnels - faiblesse et instabilité des prix des produits de base,

dépendance à l'égard des produits de base et diversification insuffisante, et déficits de recettes d'exportation. La coopération entre producteurs et consommateurs était un important moyen de résoudre les problèmes. A cet égard, et au cours des deux dernières années, des négociations fructueuses avaient eu lieu à la CNUCED sur de nouveaux accords internationaux concernant le sucre, le cacao et, la semaine dernière encore, les bois tropicaux; sur la prorogation et l'adoption d'un protocole portant modification de l'Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table; et sur l'accord portant création du Groupe d'étude international du cuivre. Des préparatifs étaient en cours pour la convocation d'une conférence pour la renégociation de l'Accord international sur le caoutchouc naturel. Il a noté, enfin, un intérêt croissant pour une coopération internationale visant à rationaliser l'offre, en particulier dans les situations d'offre structurellement excédentaire, notion qui était de plus en plus acceptée.

6. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a dit que la présente session pourrait en fait servir de première étape dans la mise en oeuvre de la décision prise à la huitième session de la Conférence de convoquer une conférence mondiale sur les produits de base. L'ordre du jour de la session répondait également au mandat imparti au secrétariat de la CNUCED au paragraphe 210 de l'Engagement de Carthagène d'entreprendre un examen approfondi de la situation et des perspectives de l'économie et de la politique internationales relatives aux produits de base en vue de définir une éventuelle ligne d'action qui serait présentée au Conseil.

7. Se référant au point 3 de l'ordre du jour, il a dit que la Commission permanente voudrait peut-être envisager de faire sienne l'opinion, défendue dans le rapport du secrétariat, selon laquelle les marchés de produits de base pouvaient subir d'importantes distorsions qui les empêchaient d'assurer une répartition optimale des ressources. Une telle situation appelait des mesures appropriées de la part de la communauté internationale. La Commission voudrait peut-être également envisager d'approuver le cadre d'analyse des facteurs influant sur les marchés de produits et de recommander des travaux supplémentaires sur cette question, produit par produit.

8. A propos du point 4 de l'ordre du jour, il a rappelé que le Secrétaire général de la CNUCED, conformément au paragraphe 213 de l'Engagement de Carthagène, avait convoqué un groupe d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux. Les questions que la Commission voudrait peut-être examiner

à cet égard et l'orientation des travaux futurs étaient les suivantes :

1) dans quelle mesure les pays en développement devraient considérer le recours à des instruments financiers et aux marchés à terme comme un important moyen de gérer les risques en matière de prix et les fluctuations de recettes; et 2) dans quelle mesure le négoce de contrats à terme dans les bourses de produits devrait être utilisé comme mécanisme de formation des prix des produits de base. Une question connexe concernait le type de mesures internationales ou nationales qui pouvaient contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés à terme et des instruments financiers et à accroître, le cas échéant, la participation des pays en développement et d'autres pays à cet égard.

9. A propos du point 5 de l'ordre du jour, l'Adjoint du Secrétaire général a dit que l'objectif du principal document était un objectif d'information, à la fois sur la nature des déficits et leurs incidences sur les pays producteurs, et sur la capacité des instruments existants de répondre aux besoins des pays. La Commission voudrait peut-être en prendre note et décider de la nature des travaux futurs nécessaires dans ce domaine. Concernant le point 6 de l'ordre du jour, la Commission voudrait peut-être envisager d'approuver le cadre proposé pour l'analyse des expériences en matière de diversification ainsi que les recommandations en matière de travaux futurs en vue à la fois de dégager des enseignements et d'appuyer les efforts de diversification des pays en développement par des activités de coopération technique. Dans ce contexte, il a également indiqué que, conformément à la résolution 1993/79 du Conseil économique et social sur le tabac et la santé, le secrétariat de la CNUCED réaliserait une étude sur le rôle de la production et du commerce du tabac, y compris les possibilités de remplacement des cultures, dans les pays producteurs de tabac.

10. Concernant le point 7 de l'ordre du jour, la Commission voudrait peut-être envisager d'échelonner les thèmes indiqués à la section E de son programme de travail et approuver les orientations de travail présentées dans les documents, s'agissant en particulier : a) d'encourager les interactions entre une politique macro-économique équilibrée et la gestion des ressources naturelles dans le contexte du développement durable, en accordant une attention particulière aux pays en développement exportateurs de minéraux, et d'identifier des approches, y compris des activités de coopération technique.

La CNUCED coparrainait avec la Banque mondiale, le PNUE et le Conseil international pour les métaux et l'environnement une conférence internationale sur le développement, l'environnement et l'extraction minière, qui se tiendrait à Washington, D.C., en juin 1994; b) de stimuler l'intérêt de la communauté internationale et d'en promouvoir la participation financière, technique et commerciale à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement dans le contexte de la production et de la transformation des produits de base dans les pays en développement; c) de poursuivre l'examen de l'internalisation des externalités environnementales, et d'améliorer la compétitivité des produits naturels offrant des avantages du point de vue environnemental; et d'identifier les domaines dans lesquels une coopération technique, financée par des ressources extrabudgétaires, pourrait être poursuivie. Concernant le point 8 de l'ordre du jour, l'Adjoint du Secrétaire général a suggéré que la Commission envisage d'approuver les domaines dans lesquels la coopération technique devrait être renforcée et débattenne des moyens d'appuyer d'éventuelles nouvelles activités. La Commission pourrait également étudier les orientations à donner aux travaux du secrétariat relatifs au système micro-informatique d'information et d'analyse sur les produits de base (MICAS). Par ailleurs, la CNUCED avait été chargée de coordonner les efforts multisectoriels engagés à l'échelle du système sur la question du tabac et de la santé, ce qui impliquerait des activités de coopération technique ainsi que des travaux de recherche et d'analyse des politiques et nécessiterait donc un important soutien financier extrabudgétaire.

11. Enfin, en prenant note des rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer, du Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène et de la deuxième Réunion d'examen spéciale sur la bauxite, la Commission permanente voudrait peut-être faire quelques recommandations générales concernant l'orientation future des travaux de ces groupes. Un aspect sur lequel elle pourrait peut-être insister était la nécessité d'encourager davantage de conseillers de l'industrie et d'experts des ministères techniques compétents à participer aux travaux de ces groupes.

12. Se référant au point 3, le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Argentine) a dit que les distorsions du marché étaient une réalité qui portait préjudice aux pays en développement. Il fallait donc identifier les facteurs à l'origine de ces distorsions et mobiliser la volonté politique

nécessaire pour les éliminer. Concernant la conclusion des Négociations d'Uruguay, il a rappelé que la consolidation des disciplines multilatérales dans le secteur des produits de base était un point de départ, mais que sa mise en oeuvre était une nécessité vitale pour accélérer la tendance à l'élimination des distorsions du marché. Il a noté que les interventions sur les marchés agricoles réalisées par les pays de l'OCDE en 1992 s'étaient chiffrées à 354 milliards de dollars des Etats-Unis. La CNUCED avait un rôle extrêmement important à jouer dans l'élaboration de disciplines multilatérales dans le secteur des produits de base, en particulier dans les domaines qui n'avaient pas été couverts par les Négociations d'Uruguay.

13. A propos du point 7 de l'ordre du jour, le porte-parole a dit que son groupe souhaitait rappeler deux aspects convenus à Carthagène, à savoir la nécessité d'assurer une certaine synergie entre les questions de développement, les questions relatives aux produits de base et les questions d'environnement, et la nécessité d'accorder un soutien technique et financier aux pays en développement à cet égard. Une utilisation efficace des recettes provenant de l'exploitation des ressources minérales devait être associée au démantèlement de tous les obstacles au commerce de produits plus écologiques et à la réduction progressive des subventions aux substances agrochimiques portant atteinte à l'environnement. La détérioration des conditions du marché international était également préjudiciable à une exploitation durable des ressources naturelles. De l'avis du Groupe latino-américain et caraïbe, c'étaient précisément les politiques interventionnistes et les mécanismes de subvention qui conduisaient dans de nombreux cas à une surexploitation des ressources et à une dégradation du milieu.

14. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le porte-parole a souligné l'importance d'une étude conjointe de la CNUCED et de la Banque mondiale sur la structure des bourses de produits et sur la participation des utilisateurs de ces bourses. Cette étude était particulièrement bienvenue du point de vue de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

15. Dans le domaine de la coopération technique, il a souligné la nécessité non seulement de renforcer les aspects budgétaires, qui passaient par des contributions volontaires actuellement affaiblies par d'importantes restrictions, mais aussi d'aborder de façon plus systématique les besoins des pays latino-américains et caraïbes en particulier et des pays en développement

en général dans ce domaine. Il s'est félicité de l'idée d'établir un répertoire des besoins en matière de coopération technique, qui constituerait la base d'un recentrage des travaux de la CNUCED.

16. Concernant l'action à moyen terme de la CNUCED dans le secteur des produits de base, il était nécessaire d'axer progressivement les travaux de l'organisation sur l'élaboration d'un ensemble de "directives" qui traduirait les principes généraux convenus à Carthagène en recommandations concrètes. Les documents dont était saisie la Commission esquissaient déjà ces directives, qui devraient toutefois être précisées et explicitées.

17. Enfin, le porte-parole a dit l'importance que son groupe attachait à la question de la convocation d'une conférence mondiale sur les produits de base. Il a rappelé l'existence d'un mandat par lequel il était demandé aux Etats membres de la CNUCED d'étudier cette proposition et a estimé que deux préalables étaient nécessaires : 1) que les consultations informelles du Secrétaire général sur cette question donnent des résultats concrets; et 2) que des décisions appropriées soient prises à la suite, en particulier une fois achevée l'exécution du programme de travail de la Commission permanente - c'est-à-dire lorsque les questions constituant le thème de la conférence mondiale auraient mûri.

18. Le porte-parole du Groupe africain (Kenya) a dit que la situation en Afrique s'était considérablement dégradée ces dernières années. Compte tenu de la faiblesse des structures économiques des pays du continent, la chute des recettes d'exportation - qui avait été provoquée à la fois par la persistance d'une forte dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base et par la baisse des cours sur les marchés mondiaux de produits de base - avait été extrêmement préjudiciable à la stabilité économique intérieure dans les pays africains. La gravité de la situation économique avait retenu l'attention de la communauté internationale, comme en témoignait l'adoption à l'unanimité du Nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La nécessité d'une diversification, en vue de moderniser les systèmes de production, de distribution et de commercialisation en Afrique, d'accroître la productivité et de stabiliser et d'encourager les recettes d'exportation, était un élément crucial de la stratégie de redressement économique et de développement de l'Afrique et avait été reconnue comme l'une des cinq priorités globales figurant dans le plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1992-1997. Dans ses travaux, la Commission devrait insister

davantage sur les problèmes spécifiques de l'Afrique, conformément à la décision prise par le Conseil à la première partie de sa trente-neuvième session. Le porte-parole a également instamment prié les partenaires de développement de l'Afrique de soutenir tout effort international visant à enrayer la détérioration de la situation des pays africains, l'intensification de l'interdépendance et de la globalisation exigeant un esprit de dialogue, de coopération et de soutien mutuel en vue de résoudre les problèmes dans le secteur des produits de base.

19. Les premières études réalisées sur les conséquences des résultats des Négociations d'Uruguay pour les pays d'Afrique subsaharienne indiquaient un manque à gagner de 2,6 milliards de dollars E.-U. pour cette région déjà très pauvre. La Commission devrait donc analyser les incidences de ces négociations sur la production, la transformation et la commercialisation des produits de base en Afrique.

20. Se référant au document TD/B/CN.1/13, le porte-parole a dit partager l'opinion selon laquelle les études futures sur la politique des produits de base devraient porter à la fois sur les produits et sur les pays, et être sélectives et désagrégées. Une perspective globale et universelle devait être adoptée pour la conception d'une politique internationale des produits de base, et il fallait élaborer des mécanismes permettant d'institutionnaliser les approches adoptées. Dans ce contexte, il a noté avec satisfaction qu'un consensus était en train d'apparaître sur la convocation d'une conférence mondiale sur les produits de base.

21. Tout devrait être mis en oeuvre pour améliorer le fonctionnement des instruments de gestion des risques dans le secteur des produits de base, car l'utilisation de ces instruments encouragerait les pays à s'efforcer d'améliorer la planification de la gestion économique. Pour l'Afrique, toutefois, ces instruments devaient être envisagés dans le contexte des efforts faits pour enrayer la baisse des prix des produits de base. Le porte-parole espérait que la Commission approuverait sans réserve les conclusions et recommandations du Séminaire tenu à Addis-Abeba en 1993 sur la situation de la dette en Afrique et les incidences de la baisse des prix des produits de base sur la capacité de l'Afrique d'assurer sa croissance et le service de sa dette extérieure. Les propositions faites par le Groupe d'experts de la CNUCED dans ce domaine méritaient également d'être approuvées.

22. Concernant le financement compensatoire, le porte-parole a noté que le financement et la gestion des mécanismes existants ne permettaient absolument pas de résoudre les problèmes de développement à moyen terme et à long terme. Il a suggéré que l'on renforce ces mécanismes, tout en réduisant le plus possible le recours à la conditionnalité, et que d'autres solutions possibles soient étudiées. Il s'est par ailleurs félicité des conclusions du rapport du secrétariat sur la diversification et a prié la Commission d'étudier l'opportunité et la faisabilité de créer un fonds de diversification pour les produits de base de l'Afrique, conformément à la résolution pertinente de l'ONU. Il a demandé que des études et des analyses supplémentaires soient faites sur le développement durable, en soulignant la nécessité de parvenir à un consensus sur une répartition équitable des coûts relatifs à la protection de l'environnement. Aucune nouvelle conditionnalité ne devrait être imposée dans ce domaine.

23. Enfin, il a déploré la diminution des fonds disponibles pour le financement de l'assistance technique en faveur de l'Afrique à un moment où un financement accru était précisément nécessaire. Il fallait d'urgence inverser cette tendance à la baisse, et il a instamment prié la Commission d'étudier expressément ce problème.

24. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés, a rappelé à la Commission les graves conséquences qu'avaient les problèmes relatifs aux produits de base pour les pays les moins avancés. Soulignant l'importance pour ces pays de la diversification dans le secteur des produits de base, il a insisté sur la nécessité non seulement d'un ajustement macro-économique, mais aussi d'un appui spécifique aux mesures de diversification. Il a également mentionné l'importance de la coordination entre les pouvoirs publics et le secteur privé - chacun devant s'efforcer d'optimiser la contribution de l'autre au renforcement du développement des exportations - et les facteurs pouvant nuire aux programmes de diversification - taille du marché intérieur, carences structurelles, catastrophes naturelles, environnement extérieur incertain.

25. Notant que les efforts des seuls PMA ne pouvaient assurer la diversification souhaitable, il a demandé une assistance de la communauté internationale dans ce domaine. Il fallait accroître la flexibilité des schémas nationaux de préférences et des règles d'origine dans le cas des PMA, renforcer les mécanismes de financement compensatoire et réduire

la conditionnalité. Concernant les investissements étrangers directs, les principaux pays d'origine de ces investissements devraient élaborer et appliquer des mesures visant à encourager le mouvement vers les PMA dans l'optique d'un renforcement de la diversification économique, notamment dans le secteur des produits de base. Il a également rappelé le rôle que le Fonds commun pouvait jouer en faveur du développement des produits de base et les possibilités de financement offertes par le deuxième compte du Fonds, en particulier aux PMA. Enfin, pour obtenir des résultats concrets, la CNUCED devrait se concentrer sur quelques domaines prioritaires plutôt que d'examiner toutes les questions en même temps.

26. Le représentant de la Grèce, parlant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, a dit qu'il était nécessaire d'accroître la transparence sur les marchés de produits de base en partie pour éviter ou corriger les distorsions concernant les investissements. Se référant à ce qui pouvait compromettre l'équilibre de l'offre et de la demande, il a attiré l'attention sur l'entrée de nouveaux producteurs sur le marché, facteur d'aggravation de l'excédent de l'offre; sur la faible élasticité-prix de la demande de nombreux produits de base, du moins dans les pays à revenu élevé; et sur les incidences de la technologie sur la demande de matières premières. Le progrès technologique avait certes permis d'améliorer les techniques de culture et la productivité, mais il avait aussi fréquemment des effets préjudiciables pour l'environnement. Il était intéressant de noter que le rapport du secrétariat établissait une distinction entre les "déterminants" structurels et d'autres facteurs de nature plus empirique qui pouvaient conduire à une carence des marchés de produits. L'Union européenne estimait que le débat, en particulier sur le point 3, ne devait pas s'écarter d'un examen constructif du fonctionnement des marchés de produits de base, en particulier du point de vue des incidences sur les producteurs primaires des PMA. De plus, les incidences de la réforme de la PAC et de la libéralisation du commerce à la suite de la mise en oeuvre des résultats des Négociations d'Uruguay n'étaient pas suffisamment étudiées dans les rapports soumis à la Commission.

27. La diversification était une question d'une grande importance pour l'Union européenne, qui reconnaissait que le processus de diversification était d'une importance vitale et souvent difficile à mettre en oeuvre. De fait, la quatrième Convention de Lomé faisait de la diversification horizontale et verticale un objectif majeur dans le secteur des produits

de base, et les accords de coopération entre l'Union européenne et des pays en développement d'autres régions ouvraient des perspectives analogues. Le représentant a souligné le rôle des gouvernements dans ce domaine : les gouvernements de pays fortement tributaires des produits de base devaient analyser les perspectives d'exploitation d'autres produits de base dans le cadre de leurs politiques macro-économiques. Il était conscient que de nombreux pays, bien que désireux de réduire leur dépendance à l'égard d'un ou deux produits de base, étaient limités dans leurs efforts par une faible base de ressources, des conditions climatiques et topographiques déterminées ou des facteurs structurels internes. Il s'est félicité des travaux de la CNUCED dans cet important domaine, en espérant qu'ils seraient poursuivis. Il a également approuvé la méthodologie d'évaluation au cas par cas de la CNUCED ainsi que l'accent mis sur une prise en compte des relations entre différents produits de base.

28. Parmi d'autres facteurs qui avaient des incidences sur le fonctionnement des marchés de produits, le représentant a évoqué la concentration du marché et les externalités environnementales. L'aspect peut-être le plus intéressant sur lequel la CNUCED avait insisté était le désengagement de certains gouvernements de pays producteurs de la chaîne de commercialisation du fait de l'application de politiques de libéralisation. Les conséquences de ce retrait auraient mérité une analyse plus détaillée, y compris concernant l'influence de sociétés commerciales multinationales sur la commercialisation intérieure dans les pays producteurs. Pour ce qui était des coûts et des avantages des mesures liées à la protection de l'environnement, c'était là un sujet complexe qui demandait plus ample analyse, et il s'est félicité de l'intention du Conseil d'étudier de quelle façon les mesures de protection de l'environnement étaient prises en compte dans les coûts de production et, partant, dans les prix du marché mondial. A propos des incidences évoquées au paragraphe 86 du chapitre V du rapport du secrétariat, il a dit que la question restait ouverte quant à savoir si l'ajustement d'éléments structurels de l'offre et de la demande devrait être considéré comme simplement complémentaire de mesures visant à réduire les distorsions du fonctionnement des marchés de produits. Il a appuyé l'opinion du secrétariat de la CNUCED selon laquelle les aspects relatifs aux pays et les aspects relatifs aux produits devaient être examinés plus avant, en estimant que les seconds, au moins, pourraient être couverts par les divers types d'organismes internationaux de produit, groupes d'étude

et groupes intergouvernementaux qui existaient pour la grande majorité des produits primaires autres que les combustibles.

29. Concernant les implications et les questions de politique générale pour les travaux futurs, l'Union européenne appuyait la proposition avancée dans le rapport du secrétariat d'intégrer dans les politiques relatives aux produits de base pour les années 90 la nécessité d'une sélectivité et d'une désagrégation. Le représentant doutait toutefois de l'utilité de créer des "mécanismes de coordination", en particulier si l'objectif était de rechercher une compatibilité et une cohérence entre les politiques intérieures et les politiques internationales influant sur le secteur des produits de base. De même, il doutait de l'utilité d'engager de vastes travaux de recherche sur des "politiques de production convenues au niveau international", les négociations relatives à l'Accord sur le cacao ayant montré qu'un tel objectif était conceptuellement inacceptable et par conséquent inatteignable. Il a ajouté qu'il n'avait pas entièrement compris en quoi consistait l'idée, formulée au paragraphe 97 du rapport, de "trouver des mécanismes pour encourager en commun la consommation de produits de base".

30. Enfin, compte tenu des deux années fructueuses écoulées depuis Carthagène et du fait que les produits de base étaient l'un des principaux domaines d'activité de la CNUCED, il a souligné la nécessité d'un examen attentif des points à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission dans le contexte de la rationalisation des travaux de la CNUCED.

31. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a souligné que le marasme économique des PMA africains lourdement tributaires des produits de base, dans les années 80, était en grande partie dû à la baisse des recettes qu'ils tiraient de leurs principales exportations. Cette baisse était elle-même imputable à la récession dans les pays industrialisés - phénomène passager - et à la contraction de la demande de produits de base découlant du progrès technique - tendance durable. Toute stratégie visant à développer le secteur primaire devait tenir compte de ces deux facteurs. Certains PMA n'avaient ménagé aucun effort pour diversifier leur économie, mais en vain car d'autres pays en développement avaient eu la même idée en même temps et avaient entrepris de mettre en valeur les mêmes produits - d'où une surabondance de l'offre et une chute des prix. Contraints d'accroître leurs exportations pour pouvoir assurer le service de leur lourde dette, les pays les moins avancés s'étaient retrouvés dans une très mauvaise passe.

Les mesures visant à améliorer la situation dans le secteur des produits de base devaient donc aller de pair avec un allègement de la dette. Il fallait que les PMA d'Afrique poursuivent leurs efforts de diversification en vue d'améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits, en particulier ceux dont la demande et les prix étaient en hausse. Une assistance financière et technique pourrait leur être fournie pour résoudre plusieurs problèmes - manque de main-d'oeuvre et de cadres qualifiés, insuffisance de l'infrastructure, archaïsme des techniques - qui faisaient obstacle en particulier à la diversification verticale. Il fallait que les pays développés importateurs de produits de base continuent à accorder un régime préférentiel aux exportations des PMA. Le Fonds commun pour les produits de base pouvait jouer un rôle catalyseur dans la mise en valeur de ces produits et dans l'élaboration d'une stratégie efficace et viable pour les années 90.

32. Les exportateurs privés et les organismes publics de commercialisation des PMA n'avaient pas l'expérience ni les services, les compétences et l'information voulus pour comprendre le processus de formation des prix et utiliser des instruments de gestion des risques. L'emploi de ces instruments était d'autant plus compliqué que, dans ces pays, les marchés financiers étaient très étroits et pratiquement inaccessibles aux petites et moyennes entreprises. On pouvait donc se demander à quoi bon recourir à de tels mécanismes si l'on n'agissait pas parallèlement pour remédier à la surabondance de l'offre. Les PMA ne disposaient que d'une marge de manoeuvre restreinte pour adapter leur économie de façon à pouvoir se servir de tels instruments. La CNUCED devrait donc encourager et soutenir la coopération entre tous les pays dans ce domaine, pour contribuer à supprimer les obstacles rencontrés au niveau international.

33. Le représentant du Japon a déclaré que son pays attachait une grande importance à la solution des problèmes posés par la production et le commerce des produits de base, y compris celui du déséquilibre entre l'offre et la demande. Il fallait favoriser et stabiliser le commerce de ces produits pour contribuer au développement des pays du tiers monde qui en étaient lourdement tributaires, garantir aux pays consommateurs un approvisionnement stable, et oeuvrer à un développement durable dans le cadre du système commercial en place, qui tenait déjà compte des problèmes écologiques. Il était cependant manifeste que les pays les moins avancés, structurellement faibles, n'arrivaient pas à diversifier leur économie. Avec la baisse récente des cours

des produits de base, ils voyaient en outre fondre leurs recettes d'exportation.

34. A propos des accords de produit, le représentant considérait que le cadre international en place - constitué essentiellement d'accords conclus conformément au Programme intégré pour les produits de base, mis en oeuvre par la CNUCED dans les années 70 - n'était plus adapté à la situation. Il fallait donc trouver des formes de coopération internationale qui répondent aux besoins nouveaux. Il convenait à cet égard de tenir pleinement compte des considérations suivantes : 1) la stabilisation des prix et de l'offre des produits de base, ainsi que la promotion d'un développement économique durable dans les pays du tiers monde, tout en reposant sur les mécanismes du marché, devraient se faire dans le cadre d'accords internationaux; 2) un rang de priorité élevé devrait être donné à l'assistance aux PMA; 3) une coopération efficace devrait être instaurée à l'échelle bilatérale et multilatérale.

35. Le porte-parole du Groupe asiatique (Philippines) a souligné que la plupart des pays en développement tributaires des produits de base souffraient toujours d'un profond malaise économique et qu'il fallait mettre au point une stratégie mondiale cohérente pour résoudre les problèmes du secteur primaire. La baisse persistante et chronique des cours de ces produits et des recettes réelles d'exportation était directement responsable de la forte contraction de la consommation et de l'investissement, de l'essoufflement de la restructuration et des réformes économiques et de l'absence de diversification des exportations. On avait consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'étude des moyens d'empêcher les fluctuations des prix des produits de base, mais certains aspects de la démarche suivie appelaient une mise en garde.

36. Des fonds supplémentaires provenant de sources internationales, notamment, devraient également être affectés à la solution des problèmes à long terme posés par la détérioration des termes de l'échange. En arrêtant les conditions d'accès et de remboursement, il fallait prendre en considération le cycle des recettes d'exportation des pays tributaires des produits de base. Les accords de produit entre pays producteurs et pays consommateurs étaient un autre moyen d'équilibrer l'offre et la demande mondiales, avec des prix suffisamment rémunérateurs pour les premiers et raisonnables pour les seconds. Mais cette formule n'avait pas obtenu l'appui pourtant bien nécessaire de certains grands pays qui craignaient qu'elle entraîne une mauvaise répartition

des ressources et fausse les marchés. Quant aux instruments, comme les opérations à terme, permettant de traiter les risques et l'incertitude séparément de la production et de la consommation, leur utilisation exigeait des fonds, des compétences et des techniques qui faisaient généralement défaut dans les pays en développement.

37. L'intervention des pouvoirs publics de nombreux pays développés dans la production et les échanges internationaux - sous forme, par exemple, de soutien des prix et de revenus et de subventions à l'agriculture - altérait la répartition des ressources et nuisait au commerce des pays en développement qui, dans de telles conditions, pouvaient difficilement améliorer leurs résultats dans ce domaine. Il importait donc d'honorer les engagements pris lors des Négociations d'Uruguay. La disparition progressive ou le recul sensible des pratiques commerciales déloyales devaient figurer parmi les priorités de toute stratégie mondiale visant à résoudre les problèmes du secteur primaire. Il fallait absolument prendre en considération non seulement le volume des échanges et les prix des produits de base, mais encore l'influence bonne ou mauvaise du marché sur le développement et la croissance de l'économie mondiale.

38. On ne saurait différer par des palabres la solution des graves problèmes économiques accablant la majorité de la population du globe. Il était urgent de mettre un terme à la baisse catastrophique des revenus réels et du niveau de vie dans de nombreux pays en développement, en particulier les moins avancés.

39. Le Groupe asiatique était pour l'organisation d'une conférence mondiale sur les produits de base, qui offrirait l'occasion d'arrêter une politique concertée tenant compte des liens entre le secteur primaire et l'équilibre de l'économie mondiale tout entière, au lieu d'être axée uniquement sur le problème de l'instabilité du marché et des revenus.

40. Enfin, il fallait espérer que la Commission favoriserait la formation d'un consensus marqué par un plus grand pragmatisme et contribuerait au renforcement de la coopération internationale dans le secteur des produits de base, qui faisait vivre des millions de gens en Asie et dans le monde entier.

41. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a exprimé l'espoir que la Commission oeuvrerait dans le respect des principes fondamentaux établis à Carthagène. A cet égard, les Etats membres de la CNUCED devraient renoncer à intervenir sur les marchés internationaux de produits de base et miser plutôt

sur les mécanismes du marché pour résoudre les problèmes. Les propositions faites dans le document TD/B/CN.1/10 pouvaient aider à améliorer le fonctionnement des marchés de produits de base et à résoudre les problèmes financiers rencontrés par de nombreux producteurs. Les Etats-Unis étaient favorables à des solutions tenant compte du rôle du marché, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience des pays qui avaient entrepris de surmonter leurs difficultés particulières dans ce secteur. La CNUCED devrait insister plus sur l'action nationale que sur l'action internationale, et prendre en considération les avantages des programmes faisant la part belle aux forces du marché. Il fallait accroître la transparence de ce dernier et mettre l'accent sur l'analyse des résultats de la recherche ainsi que sur l'établissement de statistiques. On avait notamment besoin de plus amples renseignements sur la façon dont les marchés financiers pourraient aider les pays en développement. Enfin, il importait aussi d'étudier les divers instruments de gestion des risques, en particulier les opérations à terme et les options.

42. Le représentant de la Norvège a souligné que la solution des problèmes du secteur primaire faisait partie intégrante du processus de développement, au même titre que le service de la dette, les réformes structurelles, l'investissement, le financement, le transfert de techniques et l'ouverture des marchés. L'augmentation de l'offre alors que les prix baissaient ne pouvait pas toujours être imputée à un défaut d'adaptation des producteurs devant l'évolution du marché. S'ils n'avaient vraiment pas le choix, cette attitude pouvait être tout à fait rationnelle. La croissance économique dans les pays en développement et les pays en transition pourrait par ailleurs stimuler la demande. Il était important d'accroître la transparence pour parvenir à une croissance équilibrée, réduire les distorsions et permettre aux forces du marché de contribuer davantage à la stabilité. Une assistance technique et financière serait utile pour promouvoir l'utilisation d'instruments de gestion des risques dans les pays en développement - question qui méritait d'être creusée.

43. A propos de la diversification, on ne pouvait que féliciter le secrétariat d'avoir axé ses études sur l'expérience des pays. Il serait intéressant qu'il fasse d'autres analyses, en insistant tout particulièrement sur les mesures ayant porté leurs fruits. Toute stratégie de diversification devait préciser le rôle du secteur public et celui du secteur privé.

Il fallait que l'Etat se borne à définir la politique macro-économique et à favoriser la diversification au niveau sectoriel. Les pays les plus pauvres auraient certainement besoin d'une importante assistance extérieure pour étayer leurs efforts de diversification.

44. Il fallait aussi se féliciter de la place prééminente accordée au développement durable et à l'environnement. La situation variait selon les pays, mais les problèmes écologiques liés aux produits de base étaient souvent dus au mauvais fonctionnement des mécanismes du marché et à des dérapages de la politique, aggravés par une pauvreté persistante. Les réformes visant à promouvoir l'efficacité ou à réduire la pauvreté seraient donc aussi bénéfiques à l'environnement. Les pays les plus pauvres pouvaient cependant difficilement résoudre leurs problèmes écologiques sans une assistance technique et financière de la communauté internationale. Il était extrêmement fâcheux que les externalités écologiques ne soient pas incorporées aux prix des produits de base, qui ne reflétaient donc pas les véritables coûts sociaux. Le représentant était impatient de lire l'étude que le secrétariat s'appropriait à publier sur la question.

45. Le représentant de la Chine a dit que, depuis le début des années 90, les pays exportateurs de produits de base, en particulier ceux qui en étaient lourdement tributaires, connaissaient de graves difficultés économiques. Les cours mondiaux de ces produits étaient restés faibles et instables. Ils avaient diminué non seulement en valeur réelle, par rapport à ceux des articles manufacturés, mais encore en valeur nominale.

46. De nombreux facteurs contribuaient au marasme régnant sur les marchés de produits de base : fluctuations cycliques, évolution structurelle et technique, politique commerciale des différents pays et instabilité des marchés financiers et monétaires, entre autres. En ce qui concernait la politique commerciale, les exportations des pays en développement étaient de plus en plus entravées par des obstacles tarifaires et non tarifaires, en particulier les droits de douane imposés "au bas de l'échelle", par les mesures prises pour protéger les produits agricoles et d'autres produits primaires, ainsi que par d'importantes subventions à l'exportation. Les participants aux Négociations d'Uruguay avaient examiné plusieurs problèmes rencontrés dans ce secteur. Toutefois, la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires dans le cas des produits très importants pour les pays en développement avait été inférieure à l'objectif visé. Il fallait absolument

que les problèmes des pays en développement soient examinés d'un oeil plus favorable lors du suivi de ces négociations. Le représentant a également mentionné le problème des exportations de produits alimentaires des pays en développement, en particulier des PMA, en soulignant que l'appui budgétaire et les importantes subventions accordées par les pays développés à leurs producteurs et exportateurs faussaient les échanges dans ce domaine.

47. Les pays en développement étaient confrontés à une tâche colossale dans le secteur des produits de base : ils devaient restructurer leur production pour diversifier leurs exportations et leurs recettes en devises, et accroître leur compétitivité pour pouvoir exploiter leurs ressources naturelles avec profit. Pour ce faire, ils avaient besoin de l'appui de la communauté internationale. La CNUCED avait grandement favorisé le développement normal du marché mondial des produits de base, notamment en aidant les pays en développement à accroître leur production et leurs exportations et en facilitant leur accès aux marchés. La Chine espérait que cette session de la Commission contribuerait à renforcer encore le rôle de la CNUCED dans ce domaine.

48. Le représentant du Népal a rappelé que son pays était un petit Etat sans littoral appartenant à la catégorie des PMA, dont le commerce extérieur était lourdement tributaire de l'exportation de produits de base. Sa balance commerciale était fortement déficitaire, les importations de biens - produits pétroliers, engrais chimiques, acier brut - progressant rapidement, tandis que les exportations de produits traditionnels, en particulier de produits agricoles, étaient en baisse. Pour améliorer les résultats du secteur public et accroître les recettes, le Népal venait d'adopter une politique commerciale libérale, qui laissait jouer les forces du marché. Elle s'inscrivait dans le plan de développement général de l'économie, et comportait aussi l'ouverture des marchés intérieurs.

49. La délégation népalaise espérait que la Commission oeuvrerait à la mise au point de mécanismes internationaux en faveur des pays les moins avancés, dont les recettes d'exportation s'amointrissaient chaque année. Un point de l'ordre du jour étant consacré aux mécanismes de financement compensatoire, le Népal priait instamment la Commission de contribuer à leur renforcement et demandait au secrétariat de faire des études intéressantes sur les pays qui connaissaient un déficit de recettes d'exportation dans le secteur des produits de base. La Commission devrait notamment étudier la question de

savoir si les mécanismes de financement compensatoire pouvaient contribuer à l'application de la Convention de Lomé.

50. Le représentant du Nigéria a dit que la dépendance de l'Afrique à l'égard du commerce international des produits de base était préjudiciable aux recettes d'exportation de cette région, compte tenu notamment du caractère fort peu élastique de l'offre de produits primaires et de l'instabilité des prix sur les marchés internationaux. Cette situation avait un effet dévastateur sur l'économie de nombreux pays : conjuguée à la récession mondiale, elle avait pratiquement mis un terme au développement et à la croissance des exportations de produits primaires de l'Afrique. Le Nigéria accordait une grande importance aux produits de base, à telle enseigne que le gouvernement avait entrepris de diversifier le tissu économique du pays et d'encourager le secteur des exportations autres que le pétrole. Le représentant a invité les pays industrialisés à traduire leurs discours dans les faits en ouvrant leurs marchés aux produits ouvrés et semi-ouvrés en provenance des pays en développement. Il fallait se rappeler que l'offre accrue de certains produits de base découlait de la nécessité pour les pays en développement de réduire leur endettement et le service de la dette, qui, d'après des estimations de la Banque mondiale, dépassaient largement 50 % des recettes d'exportation de nombreux pays africains.

51. Se référant à l'étude du secrétariat sur la situation mondiale dans le secteur des produits de base, le représentant a noté que, dans le cas des produits tropicaux destinés à la préparation de boissons, des arachides, du cacao et de l'huile de palme, dont l'exportation présentait un intérêt particulier pour son pays, les prix étaient restés peu élevés et avaient même baissé. Sa délégation souscrivait au principe d'une démarche intégrée pour traiter les questions relatives aux produits de base, ainsi qu'à l'idée d'une coopération globale entre producteurs et consommateurs. Dans le cas des produits nécessitant des mesures de mise en valeur, à prendre isolément ou concurremment avec des dispositions en matière de prix, il faudrait s'efforcer de mettre sur pied et de négocier des programmes d'une large portée qui soient élaborés et exécutés de façon à tirer pleinement parti de tous les moyens disponibles pour financer les projets connexes.

52. S'agissant des Négociations d'Uruguay, le représentant a rappelé que leurs résultats se traduiraient pour les pays développés par un gain chiffré

à non moins de 140 milliards de dollars, mais que l'Afrique risquait d'y perdre 2,6 milliards de dollars par an. Les pays africains et, en particulier, le Nigéria, se trouvaient en fait aux prises avec un blocage économique, dont ils n'avaient pas grand chose ou même rien à retirer : affaiblis par la récession, la dette extérieure et les programmes d'ajustement structurel, ils seraient donc incapables de profiter de la libéralisation du commerce résultant des Négociations d'Uruguay.

53. Pour finir, le représentant a instamment demandé aux pays développés d'accorder aux problèmes de l'Afrique concernant les produits de base l'attention qu'ils méritaient. Le Nigéria attachait un grand prix à l'assistance technique bien méritée fournie par ces pays ainsi que par la CNUCED dans le domaine de la transformation, de la commercialisation, de la distribution, des transports et sur d'autres questions pertinentes.

54. Le représentant de la Fédération de Russie a fait ressortir le rôle positif que la CNUCED jouait en concourant à la coopération internationale dans le secteur des produits de base, ainsi que la nécessité pour la communauté internationale d'élaborer de nouveaux mécanismes pour résoudre les problèmes liés à ces produits. De nouvelles démarches s'imposaient, notamment en ce qui concernait le fonctionnement du Fonds commun et des accords internationaux de produit.

55. La coopération multilatérale et le respect des intérêts mutuels des producteurs et des exportateurs de produits de base pouvaient contribuer à la solution des problèmes se posant dans ce domaine. La régulation de la production devait être assortie d'une amélioration de l'accès aux marchés des pays développés pour les produits originaires des pays en développement et des pays en transition. La création de comités chargés des politiques de production et de consommation au titre du nouvel accord international sur le cacao était une initiative positive dans ce sens.

56. Le problème de l'accès aux marchés était étroitement lié à celui de la transparence de ces mêmes marchés : c'était là une question très importante pour la Fédération de Russie, qu'il s'agisse de ses débouchés extérieurs ou de ses sources traditionnelles ou potentielles d'importations. L'absence d'information commerciale, concernant notamment les marchés des produits de base des pays en développement, constituait un frein pour les intervenants

relativement novices dans le commerce international - de plus en plus nombreux - qui provenaient de pays en transition.

57. L'utilisation des mécanismes du marché, assortie d'une régulation multilatérale efficace de la production et de la consommation, était un des dispositifs les plus prometteurs pour trouver des solutions dans le secteur des produits de base. En même temps, il fallait que les gouvernements prennent en considération divers problèmes sociaux liés à la régulation de la production, notamment la nécessité de préserver l'emploi et la stabilité sociale.

58. La Fédération de Russie souscrivait à l'idée de fournir aux pays en développement et aux pays en transition une assistance technique concernant l'utilisation des instruments financiers relatifs aux produits de base et les mécanismes de régulation des prix et des risques. Les représentants de ces pays pourraient également tirer profit de séminaires organisés régulièrement dans ce domaine sous les auspices de la CNUCED.

59. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait état des questions découlant de la promotion du développement durable dans le secteur des produits de base, eu égard à l'interaction qui se profilait entre la FAO et la CNUCED dans ce domaine. Il a également informé la Commission permanente de la façon dont la FAO, sur l'initiative de ses organes directeurs, envisageait les études à entreprendre sur les produits de base, qu'il s'agisse d'un bilan écologique de caractère technique, de l'évaluation économique des coûts liés à la réduction des dommages causés à l'environnement et à l'adoption de politiques agricoles et environnementales viables, ou de l'appui national et international nécessaire pour mettre en oeuvre de telles politiques. Se référant au document TD/B/CN.1/15, le représentant a noté que les conclusions qui y figuraient étaient censées avoir un caractère provisoire, puisqu'elles étaient tirées d'études de cas concernant un petit nombre de pays et de produits, qui n'étaient pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des systèmes de production primaire. Il a mis en cause en particulier certaines des conclusions relatives à la cessation du commerce des produits agrochimiques interdits dans les pays développés et a fait ressortir les problèmes liés au contrôle des processus et des méthodes de production dans les cas où ceux-ci étaient visés par des restrictions commerciales. Il a également fait observer

que la corrélation établie entre le niveau des prix des produits de base et le degré de dégradation de l'environnement était loin d'être claire, vu que les résultats étaient notamment fonction des effets exercés sur divers produits par les réactions aux variations de prix. Reconnaisant la complexité des enjeux, le représentant a renouvelé l'offre de la FAO de collaborer avec la CNUCED dans cet important domaine d'activité.

Chapitre I

SITUATION ET PERSPECTIVES CONCERNANT LES PRODUITS DE BASE

Etude et analyse des facteurs qui influent sur les marchés de produits de base, en vue notamment de réduire les distorsions

(Point 3 de l'ordre du jour)

60. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente était saisie du document ci-après :

"Etude et analyse des facteurs qui influent sur les marchés de produits de base, en vue notamment de réduire les distorsions" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/13).

Chapitre II

CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT
DES MARCHES DE PRODUITS DE BASE

Etude des moyens d'accroître l'efficacité et l'utilisation des
mécanismes mis en place pour la gestion des risques liés aux
fluctuations des prix des produits de base

(Point 4 de l'ordre du jour)

61. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente était saisie des documents ci-après :

"Etude des moyens d'accroître l'efficacité et l'utilisation des mécanismes mis en place pour la gestion des risques liés aux fluctuations des prix des produits de base" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/10).

Idem - Propositions du Groupe d'experts sur les bourses de produits (TD/B/CN.1/10/Add.1).

En outre, les documents d'information suivants avaient été communiqués à la Commission permanente :

"Survey of commodity risk management instruments" (UNCTAD/COM/15) (en anglais seulement).

"Technical and regulatory conditions influencing participation in, and usage of, commodity exchanges by both buyers and sellers of commodities" (UNCTAD/COM/16) (en anglais seulement).

Chapitre III

MECANISMES DE FINANCEMENT COMPENSATOIRE

Analyse des problèmes posés par les déficits de recettes d'exportation
des pays en développement dans le secteur des produits de base, ainsi
que de l'évolution du financement compensatoire dans ce domaine

(Point 5 de l'ordre du jour)

62. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente était saisie du document ci-après :

"Examen de l'évolution des mécanismes de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/11 et Add.1).

Chapitre IV

REDUCTION DE LA DEPENDANCE EXCESSIVE A L'EGARD DES PRODUITS DE BASE

Analyse de l'expérience des pays dans le domaine de la diversification
horizontale et verticale, et étude des possibilités
de remplacement de cultures

(Point 6 de l'ordre du jour)

63. Pour examiner ce point, la Commission permanente était saisie du document suivant :

"Analyse de l'expérience des pays dans le domaine de la diversification verticale et horizontale et étude des possibilités de remplacement de cultures" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/14 et Corr.1).

Chapitre V

PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DOMAINE
DES PRODUITS DE BASE

Analyse de l'expérience des pays en ce qui concerne la gestion des
ressources naturelles dans le domaine de la production primaire

(Point 7 de l'ordre du jour)

64. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente disposait des documents ci-après :

"Effets de la production et de la transformation des produits de base sur l'environnement : synthèse d'études de cas sur le café, le cacao et le riz" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/15 et Corr.1).
"Ressources minérales et développement durable" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/16).

Chapitre VI

COOPERATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES PRODUITS DE BASE

Etude des domaines dans lesquels la coopération technique
devrait être renforcée

(Point 8 de l'ordre du jour)

65. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente était saisie du document ci-après :

"Etude des domaines dans lesquels la coopération technique devrait être renforcée" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/12).

Chapitre VII

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

(Point 9 de l'ordre du jour)

66. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission permanente était saisie des rapports suivants de ses organes subsidiaires :

- Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer sur sa première session (26-28 octobre 1992) (TD/B/CN.1/5
- TD/B/CN.1/IRON ORE/5)
- Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène sur sa première session (7-11 décembre 1992) (TD/B/CN.1/7
- TD/B/CN.1/TUNGSTEN/5)
- Rapport de la deuxième Réunion d'examen spéciale sur la bauxite (29-30 avril 1993) (TD/B/CN.1/RM/BAUXITE/4).

Chapitre VIII

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

67. La deuxième session de la Commission permanente des produits de base a été ouverte le 31 janvier 1994 par M. D.E. Sams (Etats-Unis d'Amérique), l'un des vices-présidents à la première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

68. A sa 6ème séance plénière (séance d'ouverture), le 31 janvier 1994, la Commission permanente des produits de base a élu le bureau suivant :

<u>Président</u> :	M. R. Melendez	(Colombie)
<u>Vice-Présidents</u> :	Mme T. Feroukhi	(Algérie)
	M. J.-L. Perez Gabilondo	(Argentine)
	M. S. Jamaluddin	(Bangladesh)
	Mme J. Wright	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. D.E. Sams	(Etats-Unis d'Amérique)
<u>Rapporteur</u> :	M. V. Skliarov	(Fédération de Russie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

69. A la même séance, la Commission permanente a adopté son ordre du jour provisoire (TB/B/CN.1/9 et Add.1), qui était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Situation et perspectives concernant les produits de base

Etude et analyse des facteurs qui influent sur les marchés de produits de base, en vue notamment de réduire les distorsions

4. Contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés de produits de base

Etude des moyens d'accroître l'efficacité et l'utilisation des mécanismes mis en place pour la gestion des risques liés aux fluctuations des prix des produits de base

5. Mécanismes de financement compensatoire

Analyse des problèmes posés par les déficits de recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base, ainsi que de l'évolution du financement compensatoire dans ce domaine

6. Réduction de la dépendance excessive à l'égard des produits de base

Analyse de l'expérience des pays dans le domaine de la diversification horizontale et verticale, et étude des possibilités de remplacement de cultures

7. Promotion du développement durable dans le domaine des produits de base

Analyse de l'expérience des pays en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles dans le domaine de la production primaire

8. Coopération technique dans le domaine des produits de base

Etude des domaines dans lesquels la coopération technique devrait être renforcée

9. Rapports des organes subsidiaires de la Commission permanente

10. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente

11. Questions diverses

12. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la troisième session
de la Commission permanente

(Point 10 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Adoption du rapport de la Commission permanente
au Conseil du commerce et du développement

(Point 12 de l'ordre du jour)

[A compléter]
